



Commune de Paudex

Directive

**Article journal « Le Coquadit »
Présentation des commerçants et
artisans de Paudex**



Commune de Paudex

Directive – Article journal « Le Coquadit » Présentation des commerçants et artisans de Paudex

Art. 1 Ayant droit

Les commerçants et artisans qui offrent leurs services aux habitants et qui exercent leurs activités à Paudex ont la possibilité d'insérer un article dans le journal communal « Le Coquadit », sous réserve des conditions de l'art. 2.

Art. 2 Conditions générales

Dans chaque édition du journal, juin et décembre, un espace d'une page sera réservé pour les commerçants et artisans de Paudex, pour maximum 2 commerçants, soit ½ pages par commerçant.

Un article par commerce tous les 2 ans, la priorité sera donnée aux commerces n'ayant pas encore mis d'articles. Les articles seront publiés par ordre de réception, premier arrivé - premier servi.

Chaque éditeur est responsable du contenu de son article, la commune se réserve le droit de refuser ou demander des modifications si nécessaire.

Cet espace est offert par la commune de Paudex.

Art. 3 Conditions à respecter

Contenu de l'article

- Présentation du commerçant ou de l'artisan,
- 1500 caractères maximum, espace compris,
- Texte brut en format Word ou électronique (mis en page par le journaliste),
- 1 photo de bonne qualité fournie par le commerçant par article,
- Pas de publicité comparative,
- Pas de mention de prix.

Art. 4 Délai de remise des textes

Pour être pris en compte, les articles doivent être remis par voie électronique, greffe@paudex.ch, aux dates suivantes :

- Journal « Le Coquadit » no de décembre **24 septembre**
- Journal « Le Coquadit » no de juin **1^{er} avril**

Art. 5 Autorité de décision

La Municipalité est la seule autorité compétente pour valider, demander des modifications ou refuser un article.

Art. 6 Signatures

Document adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2019. Cette directive entre en vigueur de suite.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Farhad Kehtari



La Secrétaire municipale rempl

Elisabeth Jordan